

Initiatives ministérielles

retrait. C'est pour cela que je leur ai répondu de cette façon.

Il est dans les intentions du gouvernement, à l'heure actuelle, de revoir le rôle de la corporation Petro-Canada pour l'assistance internationale. En tant que ministre de l'Énergie, j'ai toujours été d'avis que le nouveau contexte, une fois Petro-Canada privatisée, nous permettrait de participer à la réalisation de projets de haute technologie dans les pays en développement, en collaboration avec l'ACDI, au lieu de nous en tenir à l'aide alimentaire. Je ne voudrais pas déprécier ce genre d'aide, mais nous sommes également interrogés sur les moyens d'augmenter notre participation à des projets commerciaux dans les pays en cause. Les décisions ne sont pas encore tout à fait arrêtées à ce sujet à la corporation Petro-Canada pour l'assistance internationale.

Les points que la députée soulève sont fondés. Qu'il s'agisse d'une société d'État, comme Petro-Canada, ou d'une société privatisée, comme le sera Petro-Canada, c'est un fait que, dans un certain nombre de pays où nous avons des accords commerciaux pour l'exploitation de gisements de pétrole et de gaz naturel, les gouvernements se succèdent, qu'il se produit des coups d'État et que les droits de la personne sont parfois violés. La députée a tout à fait raison.

Mais une fois que l'entente est conclue, il est parfois difficile de s'en dissocier. Son autre point est également valable. Avant de signer de tels accords commerciaux et de décider de faire financer des projets par la corporation Petro-Canada pour l'assistance internationale, il y a peut-être lieu de se demander si nous faisons les évaluations nécessaires. Je suis bien au fait de la situation.

Je lui signale toutefois—et c'est avec une certaine prudence que je le fais—qu'on pourrait également reprocher à certains pays d'Amérique latine où nous avons des engagements, comme l'ont fait divers organismes internationaux, de ne pas toujours respecter les droits de la personne. Quant à nous, au Canada, nous essayons d'être de plus en plus présents en Amérique latine, et c'est par l'entremise de la corporation Petro-Canada pour l'assistance internationale que nous le faisons.

Il y a un équilibre à maintenir entre le respect des droits de la personne et certains autres aspects, telles l'influence à exercer et les possibilités d'investissement, mais je crois que la députée a soulevé un point valable au sujet de la situation qui prévaut à Myanmar.

M. Lee: Monsieur le Président, comme la Chambre mettra très bientôt un terme au débat, je soulève une question qui a trait aux initiatives parlementaires et qui n'a rien à voir avec le projet de loi C-84. Si la Chambre accepte à l'unanimité que je présente une motion, que j'ai communiquée par écrit à tous les députés, je peux la présenter.

Je demande au Président si j'ai le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion dans le but de poursuivre les initiatives parlementaires en dépit de la clôture de la session et de la prorogation qui devraient avoir lieu sous peu. Le Président accepterait-il de demander le consentement unanime de la Chambre?

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter sa motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Il n'y a pas le consentement unanime. Nous reprenons le débat. Je donne la parole à la députée de Calgary—Sud-Ouest pour la minute qui reste.

Mme Barbara Sparrow (Calgary—Sud-Ouest): Monsieur le Président, au cours de la minute qui reste, il me fait plaisir de parler encore du projet de loi C-84 et de la privatisation de Petro-Canada.

Je crois que la plupart des députés à la Chambre ne se rendent pas compte que, lorsqu'une pétrolière vend un baril de pétrole ou un millier de pieds cubes de gaz, elle doit aussitôt le remplacer et les coûts d'exploration, de traitement et de production sont extrêmement élevés.

Petro-Canada est aujourd'hui coincée parce qu'elle doit trouver de l'argent pour prendre de l'expansion et pour continuer avec dynamisme à investir dans le pétrole et le gaz. Nous sommes en train de lui délier les poings pour la laisser rechercher sur le marché le financement et le capital. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre! Comme il est 16 h 45 et conformément à l'ordre adopté aux termes du paragraphe 78(3) du Règlement, le 11 décembre dernier, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ toute motion nécessaire pour mettre fin à la troisième lecture du projet de loi.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.